

Niort, le 20 mars 2020

Dans la situation pandémique actuelle, touché comme toutes les entreprises par l'absence d'une partie de ses effectifs, le **SIST79 met en place un plan de continuité d'activité pour assurer le maintien de l'accompagnement des entreprises et le suivi des salariés.**

Le SIST79 fait évoluer en conséquence son organisation, ainsi, à compter du 17 mars et jusqu'à nouvel ordre :

- Nos centres de santé au travail ne sont plus librement accessibles au public
- Les visites resteront néanmoins assurées par les médecins du travail pour les salariés exerçant une activité nécessaire à la continuité de la vie de la Nation. Sont notamment concernés les salariés des entreprises relevant des secteurs du transport, de l'énergie, de la distribution alimentaire, de la logistique (conducteurs de chariots automoteurs par exemple) ainsi que l'ensemble des professionnels de santé
- Avant la visite du salarié, un contact téléphonique entre le médecin du travail et l'employeur et/ou le salarié permettra de déterminer l'opportunité et l'urgence de la visite. Le salarié ne sera pas reçu s'il présente des symptômes à son arrivée
- Pour assurer une continuité d'activité et garder un contact avec nos adhérents, nous avons mobilisé une équipe de 4 médecins du travail pour répondre à toutes vos questions et recevoir vos demandes de visites pendant cette période. Vous pouvez la solliciter par téléphone en fonction de votre centre de rattachement :
 - ✓ Pour les sites de Souché et Niort Nobel, appelez le 05 49 77 45 20
 - ✓ Pour les sites de Thouars et Parthenay, appelez le 05 49 96 79 94
 - ✓ Pour le site de Bressuire, appelez le 05 49 80 47 24
 - ✓ Pour les sites de la Crèche, Melle et St-Maixent, appelez le 05 49 05 05 98
- Toutes les actions en milieu de travail sont reportées à une date ultérieure. Seules les situations d'urgence et justifiées peuvent conduire le médecin du travail à décider d'une intervention en milieu de travail (enquête d'accident du travail grave ou mortel, décision dans le cadre d'une procédure d'inaptitude ne pouvant être différée)

Nous souhaitons ces mesures les plus brèves possibles et vous assurons de notre total engagement pour trouver des solutions à la hauteur de cette situation exceptionnelle, et ce dès la reprise normale de l'activité.

Soyez prudents et prenez soin de vous, de vos proches et de vos collaborateurs.